



LE MOT DU MAIRE

Chers administrés,

Ne soyez pas surpris mais à l'heure où j'écris ce texte je suis encore Maire, le bulletin devant partir chez l'imprimeur avant le 15 mars 2026.

Nous avons relevé des défis, porté des projets et traversé des épreuves. Nous avons rénové nos infrastructures, soutenu nos associations, renforcé la solidarité entre générations et préservé notre environnement.

Rien de tout cela n'aurait été possible sans l'implication des élus, des agents municipaux et des bénévoles, vous qui avez toujours été présents. Votre confiance a été mon moteur, vos critiques constructives, un guide pour progresser.

Aujourd'hui, je quitte mes fonctions avec le sentiment du devoir accompli, mais aussi avec la conviction que notre commune a encore de belles pages à écrire. Je souhaite à celles et ceux qui prendront le relais de poursuivre ce travail avec la même passion et le même respect pour l'intérêt général.

Je vous remercie, du fond du cœur, pour ces années de partage, de réussites et parfois de doutes, mais toujours vécues dans un esprit de service et d'unité.

L'histoire de notre commune ne s'arrête pas ici. Elle continue, et je resterai, comme vous, une citoyenne engagée et fière de notre territoire.

Merci à toutes et à tous

Anne-Marie THÉVENET

**Tour du Loir-et-Cher
en page 10**



**Tournoi de foot des Sapeurs
Pompiers en page 12**



**Nouvelle entreprise à
Chémery en page 20 et 21**

LE SAVIEZ-VOUS ?

50 KG DE DÉCHETS VERTS BRÛLÉS ÉMETTENT AUTANT DE PARTICULES QUE **9 800 KM** PARCOURUS PAR UNE VOITURE DIESEL RÉCENTE EN CIRCULATION URBAINE, **37 900 KM** POUR UNE VOITURE ESSENCE !

(source Lig'Air)

EN FRANCE **48 000 DÉCÈS** PRÉMATURÉS PAR AN DONT **1900** EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE SONT ATTRIBUÉS À LA POLLUTION DE L'AIR PAR **LES PARTICULES FINES PM 2,5.**

(Étude Santé Publique France - 2016)

EN SAVOIR PLUS, CONTACTEZ :



Prefecture région Centre-Val de Loire
Réglementation
www.centre.developpement-durable.gouv.fr



Région Centre-Val de Loire
www.regioncentre-valdeloire.fr



ADEME Centre-Val de Loire
Prévention et gestion des déchets
www.centre.ademe.fr



Lig'Air Surveillance de la qualité de l'Air en région Centre-Val de Loire
www.ligair.fr



ARS Effets sur la santé
www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr



Notre maire



PEFC 10-31-3175 IMPAIR VERT® www.good4fr

LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS : C'EST INTERDIT !



ARRÊTEZ DE VOUS ENFLAMMER !!

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
du 9 juin 2017
dans le Loiret



Le brûlage à l'air libre des déchets verts :

C'EST INTERDIT TOUTE L'ANNÉE !

Article 84 du « Règlement Sanitaire Départemental » (RSD) instauré par arrêté préfectoral du 31/12/1980. Cette interdiction est aussi rappelée dans la circulaire en date du 18/11/2011.

Arrêté préfectoral du 9 juin 2017 réglementant le brûlage à l'air libre des déchets verts et des feux de plein air dans le Loiret.

Au-delà des possibles **troubles du voisinage** générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des **risques d'incendies**, **le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants*** en quantités importantes dont les particules, qui véhiculent des composés cancérigènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) notamment.

La combustion à l'air libre des déchets verts est peu performante et polluée d'autant plus que les végétaux sont humides.

En outre, **la toxicité** des substances émises peut être **accrue** quand sont **associés d'autres déchets** comme des plastiques ou des bois traités.

*particules, hydrocarbures aromatiques polycycliques, composés organiques volatils, oxydes d'azote, monoxyde de carbone et dans une moindre mesure dioxines et furanes.

Attention :
EN CAS DE NON-RESPECT DU RSD, UNE **CONTRAVENTION** DE 450 € PEUT ÊTRE APPLIQUÉE POUR UN PARTICULIER

(article 121-13 du nouveau code pénal)

Ne brûlez plus vos déchets verts, valorisez les !

Des solutions alternatives adaptées à vos besoins et plus respectueuses de la qualité de l'air existent :



LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE

Tontes de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes... pour se transformer en amendement naturel et de qualité pour toutes vos plantes.

De nombreuses collectivités mettent à votre disposition des **composteurs**, renseignez-vous !



LE BROYAGE ET LE PAILLAGE

Petits et gros branchages broyés et feuilles mortes constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage nourrit et conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.

Autre astuce **la tonte mulching**, elle permet de laisser l'herbe finement coupée sur place.



LA DÉCHÈTERIE

Vous pouvez également y déposer vos déchets verts ils y seront valorisés.

252 déchèteries couvrent la région Centre-Val de Loire soit **96 % de la population.**

(source ADEME 2014)

Particuliers, collectivités, entreprises sont concernés.

Déchets visés :

Tontes de pelouse, taille de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage et de débroussaillage, déchets d'entretien de massifs et autres déchets végétaux issus de parcs et jardins... en mélange ou pas avec d'autres déchets.

L'entretien du jardin pour un particulier génère des **déchets verts** que l'on estime en moyenne en France à **160 kilos** par personne et par an. Pour s'en débarrasser, **9 %** des foyers les brûlent, ce qui représente près d'**un million de tonnes** de déchets verts brûlés à l'air libre.

(source ADEME)



Attention les incinérateurs de jardin sont interdits, ils ne sont pas une solution et polluent également.



Retrouvez plus d'informations et de conseils sur : **www.ademe.fr**
Guide « Le compostage et le paillage »



RÉSOLUTIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 2 FÉVRIER 2026

Date de convocation : 26 janvier 2026

Présents : Anne-Marie THÉVENET, Yannick TROTIGNON, Patricia CONARD, Yves GUYAU, Stéphane LECLERC, Annie LEVEAUX, Kathia CHABAUD, Corine DAVAU, Claire-Anne BETHULEAU, Sébastien PICOTIN.

Absent(s) : Philippe PEZÉ, Vincent GOUMIN, Alain ANGIER, Jean-Marc POMME, excusés.

Philippe PEZÉ a donné procuration à Annie LEVEAUX.

Secrétaire de séance : Patricia CONARD

Nombre de votants : 11

La séance est ouverte à 20H15.

Personnel communal : création d'un poste saisonnier, service technique.

Compte tenu de l'absence d'un agent au service technique, il est proposé de créer un poste de saisonnier sur le grade d'adjoint technique territorial, à temps complet, à compter du 1^{er} mars 2026, pour 6 mois.

Une publicité a été faite auprès du Centre de Gestion et sur les réseaux.

VOTE : POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Autorisation annuelle de recruter des contractuels pour remplacer les titulaires, stagiaires ou contractuels momentanément indisponibles.

Les besoins du service pouvant justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles, il y a lieu d'autoriser Madame le Maire à recruter des agents contractuels pour remplacer les agents publics territoriaux momentanément indisponibles, dans les conditions fixées par l'article L.332-13 du Code Général de la Fonction Publique.

Ces contrats peuvent prendre effet avant le départ de l'agent à remplacer. Ils peuvent également être renouvelés par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence de l'agent public territorial à remplacer.

Madame le Maire demande l'autorisation de procéder à ces recrutements si nécessaire.

VOTE : POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Demande de DETR 2026 pour la vidéoprotection - modification délibération.

A la demande des services de la Préfecture instruisant le dossier de demande, il y a lieu de modifier la délibération du 08 décembre 2025 en ajoutant que « *le maire est autorisé à signer tout document relatif à cette demande de subvention* ».

VOTE : POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Demande de DETR 2026 pour la salle d'animation de la MAFPA - modification délibération.

A la demande des services de la Préfecture instruisant le dossier de demande, il y a lieu de modifier la délibération du 08 décembre 2025 en ajoutant que « *le maire est autorisé à signer tout document relatif à cette demande de subvention* ».

VOTE : POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif.

Vu les dispositions extraites de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012, selon lesquelles l'exécutif de la collectivité, sur autorisation de l'organe délibérant, peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, en l'absence d'adoption du budget jusqu'au 15 avril,

Il est précisé que les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption,

Vu les dépenses d'investissement du Budget Primitif 2025, pour un total de 583.935,76 €,

Afin de permettre l'achat éventuel d'un véhicule et d'un matériel de tonte pour le service technique, Madame le Maire propose d'inscrire au budget principal :

- 40.000 € au chapitre 21, article 2182, opération 1002 « acquisition de matériel ».

VOTE : POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Proposition de vendre le camion FORD gris, pour pièces.

Compte tenu que ce véhicule ne peut plus être utilisé (refus du contrôle technique), il est proposé de le vendre en l'état pour pièces. Quelqu'un a fait une offre à 1.000,00 €.

VOTE : POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Avis sur la demande d'affiliation à titre volontaire du Syndicat mixte du SCOT « Vallée du Cher à la Sologne » au Centre de Gestion de la FPT de Loir-et-Cher, au 1^{er} mars 2026.

Le syndicat mixte du SCOT « Vallée du Cher à la Sologne » a demandé son affiliation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, le 9 décembre 2025.

Conformément à l'article 30 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion, les collectivités et établissements déjà affiliés donnent leur avis sur cette demande d'affiliation.

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

VOTE : FAVORABLE : 11 DEFAVORABLE : 0 ABSTENTION : 0

RÉSOLUTIONS DE CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 02 FÉVRIER 2026 (SUITE)

Dénomination des voies desservant le lotissement du Rossignol.

Il y a lieu de donner un nom aux voies desservant les 8 lots pour attribuer une adresse à chacun.

Propositions : continuer avec des noms d'oiseaux : mésange, rouge-gorge, hirondelle.

VOTE : Rue des Mésanges et Impasse des Hirondelles, à l'unanimité.

Il restera à attribuer les numéros aux 8 lots.

Demande achat d'une portion de la voie communale n°7 (Rue des Bois) par M. LECLERCQ à la Gaudraie.

M. LECLERCQ a fait part de son souhait d'acquérir la portion de la VC n° 7, Rue des Bois, qui donne accès chez lui.

Rappel procédure :

Les voies communales sont inaliénables. Pour céder une VC, il faut donc au préalable la déclasser en CR pour lui faire perdre son caractère de voie publique et la soustraire au régime juridique auquel elle se trouvait intégrée. Toute décision de déclassement relève de la compétence du conseil municipal et doit donc faire l'objet d'une délibération.

Le déclassement d'un VC en CR est prononcé par délibération du conseil municipal sans enquête publique préalable dans la mesure où les fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie ne sont pas remises en cause (article L141-3 du Code de la Voirie Routière).

Il faut aussi donner une dénomination officielle au nouveau CR.

Les CR, appartenant au domaine privé de la commune, peuvent être aliénés, lorsque leur désaffectation à l'usage public est constatée. Le conseil municipal peut alors délibérer pour une mise à l'enquête publique du dossier d'aliénation.

VOTE : POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Demande d'avis sur une demande de dérogation au repos dominical.

La Préfecture a reçu une demande de dérogation à la règle du repos dominical des salariés au titre de l'article L.3132-20 du Code du Travail, de la société MND Drilling & Services, pour la période du 4 mai 2026 au 22 novembre 2026, dans le cadre des travaux de forages et de reprise de puits de stockage souterrain de gaz sur le site Storengy situé à Chémery.

Madame le Maire demande au conseil municipal de rendre un avis sur cette demande, conformément aux dispositions du Code du Travail en vigueur.

VOTE : FAVORABLE :11 DEFAVORABLE :0 ABSTENTION :0

Divers :

- L'acte d'achat de la maison BUISSON a été signé chez le notaire.
- L'onglerie a cessé son activité Rue de la Poste.
- RD 956 en traversée de bourg refaite normalement en septembre prochain (Département).

RÉSOLUTIONS DE CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 09 MARS 2026

Date de convocation : 02 mars 2026

Présents : Anne-Marie THÉVENET, Yannick TROTIGNON, Patricia CONARD, Yves GUYAU, Stéphane LECLERC, Annie LEVEAUX, Kathia CHABAUD, Corine DAVAU, Claire-Anne BETHULEAU, Philippe PEZÉ, Jean-Marc POMME, Alain ANGIER, Vincent GOUMIN.

Absent(s) : Sébastien PICOTIN, excusé, Claire-Anne BETHULEAU.

Sébastien PICOTIN a donné procuration à Yannick TROTIGNON.

Secrétaire de séance : Annie LEVEAUX

Nombre de votants : 13

La séance est ouverte à 20H05.

1° Vote des subventions aux associations. Voir page 6 et 7

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2° Vote des taux d'imposition 2026.

Madame le Maire propose de maintenir les taux de 2025, selon :

- Taxe Foncier Bâti (TFB) : 48,84 %
- Taxe Foncier Non Bâti (TFNB) : 34,38 %
- Taxe d'Habitation (TH) : 14,56 %

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3° Vote des CFU – exercice 2025.

Madame le Maire Adjoint, Corine DAVAU, présente les CFU 2025 (vues d'ensemble ci-joint), selon :

Budget principal de la commune : résultat de clôture 2025 :

- Fonctionnement : 991.336,09 €
- Investissement : - 396.297,49 €

Budget annexe « la Maison d'Odette » : résultat de clôture 2025 :

- Fonctionnement : 6.376,95 €

RÉSOLUTIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 09 MARS 2026 (SUITE)

Budget annexe « lotissement du Rossignol » : résultat de clôture 2025 :

- Fonctionnement : - 19.935,15 €
- Investissement : 19.931,26 €

Budget annexe « locaux commerciaux » : résultat de clôture 2025 :

- Fonctionnement : 37.437,19 €
- Investissement : - 37.969,28 €

Madame le Maire quitte la salle.

Madame Corine DAVAU, élue président de séance, fait approuver les CFU :

VOTE : POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4° Affectation du résultat de clôture 2025 : budget principal :

Après avoir entendu le CFU 2025,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2025,

Constatant que le compte financier unique 2025 présente :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de 991.336,09 €
- Un déficit cumulé d'investissement de 396.297,49 €
- Un besoin de restes à réaliser (RAR) en dépenses de 77.753,49 €
- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :
- Affectation à la section de fonctionnement (ligne RF 002) de la somme de 517.285,11 €
- Affectation à la section d'investissement (ligne RI 1068) de la somme de 474.050,98 €

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5° Affectation du résultat de clôture 2025 : budget annexe « locaux commerciaux » :

Après avoir entendu le CFU 2025,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2025,

Constatant que le compte financier unique 2025 présente :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de 37.437,19 €
- Un déficit cumulé d'investissement de 37.969,28 €
- Un besoin de restes à réaliser (RAR) en dépenses de 0 €
- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :
- Affectation à la section de fonctionnement (ligne 002) de la somme de 0 €
- Affectation à la section d'investissement (ligne RI 1068) de la somme de 37.437,19 €

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

6° Vote des budgets primitifs 2026.

Madame le Maire propose de voter les BP 2026, suivants :

Budget principal de la commune :

- Fonctionnement : 2.257.771,00 €
- Investissement : 1.147.673,00 €

VOTE : POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1
(Vincent GOUMIN)

Budget annexe « la Maison d'Odette » :

Fonctionnement : 491.718,00 €

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Budget annexe « lotissement du Rossignol » :

Fonctionnement : 365.012,98 €

Investissement : 352.787,09 €

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Budget annexe « locaux commerciaux » :

Fonctionnement : 23.468,00 €

Investissement : 56.999,00 €

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

7° Participation au SIVOS Chémery-Méhers.

Madame le Maire propose une participation au SIVOS de Chémery-Méhers de 170.743,00 €.

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

8° Avance au budget annexe lotissement du Rossignol.

Une avance est nécessaire pour équilibrer la section de fonctionnement du budget annexe « lotissement du Rossignol » de 87.703,80 € (DF 65736211).

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

9° Fongibilité des crédits.

Madame le Maire rappelle que la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'assemblée l'y autorise, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section (décision modificative budgétaire) dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel (chapitre 012).

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, sans réunir le conseil.

Le Maire est alors tenu d'informer le conseil municipal des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance. Madame le Maire propose de l'autoriser à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget primitif et à signer tous documents s'y rapportant.

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

RÉSOLUTIONS DE CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 09 MARS 2026 (SUITE)

10° Modification de la délibération n°1-081225 créant un poste d'adjoint technique territorial à la MAFPA au 01/04/2026.

Suite à une réorganisation (prestataire pour la blanchisserie), il y a lieu de modifier la délibération selon :

La création d'un emploi non permanent, 25/35ème au lieu d'un temps complet.

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Madame le Maire propose de rajouter le point suivant :

11° Régularisation amortissements antérieurs.

A la demande du service de gestion comptable, considérant qu'il y a lieu de corriger des erreurs de comptabilisation d'amortissements non effectués sur les exercices antérieurs (à compter de 2014), il est proposé d'autoriser le comptable public à mouvementer en débit le compte 1068 du budget principal, par opération d'ordre non budgétaire, pour un montant total de 35.369,85 €.

Pas d'impact sur le budget.

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Questions diverses :

- Personnel : un saisonnier a été recruté au service technique, pour 6 mois, à compter du 02 mars 2026.
- Les travaux de couverture de l'ancien presbytère ont commencé.

Madame le Maire remercie les élus pour le mandat qui s'achève, pour leur travail, pour les bons moments, en espérant que tous en garderont un bon souvenir. Elle encourage les élus qui se représentent.

TABLEAU DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Noms de l'association	montant souhaité 2026	montant proposé	vote	montant donné en 2025
AIKIDO	0 €	0 €	0 €	300
Amicale sapeurs pompiers	0 €	0 €	0 €	0
Amis de la Maison d'Odette	2 000 €	2 000 €	2 000 €	1500
Cheminton	250 €	250 €	250 €	250
Comité de jumelage Mme THEVENET ne vote pas	100 €	100 €	100 €	50
Comité des fêtes	1 000 €	1 000 €	1 000 €	0
Confrérie Saint Vincent	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2000
Ecole en fête	800,00 €	800 €	800 €	800
Forme à Chémery	2 000 €	1 000 €	1 000 €	1500
Loisirs Déco Jardinage	500 €	500 €	500 €	650
La Solognote Chémery Billy (Pêche)	à définir	150 €	150 €	150
Société musicale	600 €	700 €	700 €	500
UNRPA – ensemble et solidaires	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1500
USCMR (football)	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2500
Les amis du château	4 790 €	500 €	500 €	500
Notre Terre Belle et Propre		0 €	0 €	550
Chém'Art	900 €	900 €	900 €	/
Trail des sacoches	à définir	500 €	500 €	478,5

RÉSOLUTIONS DE CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 09 MARS 2026 (SUITE)

TABLEAU DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (SUITE)

ASSOCIATIONS DIVERSES	montant souhaité 2026	montant proposé	vote	<i>montant donné en 2025</i>
Chatillon Aéromodel 41	300 €	150	150 €	<i>300</i>
Course du lundi de Pâques (vélo club controis)	3 298 €	3 298 €	3 298 €	<i>3137</i>
Etincelles Contres	à définir	100 €	100 €	<i>100</i>
Lycée enseignement professionnel de Boissay (3 élèves)	à définir	150 €	150 €	<i>100 pour 2 élèves</i>
CMA Formation à Blois (5 élèves)	80€/élève	250 €	250 €	<i>/</i>
Fédération Nationale des Déportés Internés Résistants et Patriotes	100 €	50 €	50 €	<i>50</i>
FNACA (anciens combattants Afrique du Nord)	100 €	100 €	100 €	<i>100</i>
Prévention Routière	250 €	150 €	150 €	<i>150</i>
Association des conciliateurs de justice de Loir-et-Cher	à définir	0 €	0 €	<i>0</i>
ADMR - 0,40€/habitant (944 habitants)	378 €	0 €	0 €	<i>0</i>
Cercle généalogique	200 €	0 €	0 €	<i>0</i>
GRAHS SOLOGNE (Groupe de Recherches Archéolo- giques et Historiques de Sologne)	à définir	0 €	0 €	<i>0</i>
Foyer Laïque St Aignan	à définir	0 €	0 €	<i>0</i>
Souvenir français St Aignan	100 €	100 €	100 €	<i>100</i>
Bibliothèque sonore de Blois	à définir	0 €	0 €	<i>0</i>
Fédération Déficiences Visuelles et Autonomie	500 €	0 €	0 €	
Secours Catholique	à définir	0 €	0 €	<i>0</i>
Trail des sacoches	à définir	500 €	500 €	<i>478,5</i>
		18 748 €	18 748 €	

Approuvé par le conseil municipal du 09 mars 2026

Le Maire,

Anne-Marie THÉVENET



MARCHE DES POMPIERS

En ce 21 décembre 2025, le temps était pour le moins maussade et pluvieux !

Malgré cela, 230 marcheurs ont répondu présent, pour venir profiter du joli parcours sur des chemins bien entretenus et bien entendu de notre succulent boudin grillé dégusté dans la cour du Château du Minhy.

Espérons que pour notre prochaine randonnée, le 20 décembre 2026, le temps sera « idéal », c'est-à-dire : froid, sec et ensoleillé !



**UNION DÉPARTEMENTALE
SAPEURS • POMPIERS
LOIR-ET-CHER**

FORMATION PREMIERS SECOURS CHÉMERY

**INSCRIVEZ-VOUS
EN MAIRIE**

Une session pourra être mise
en place à compter de
6 inscrits

**DEVENEZ ACTEUR
INITIEZ VOUS AUX PREMIERS SECOURS**
Il y a des gestes qui sauvent

- APPELER
- MASSER
- DEFIBRILLER
- STOPPER UNE HÉMORRAGIE

COMITÉ DE JUMELAGE

SAINT VINCENT AVEC DES ALLEMANDS

Voilà bien longtemps que nos amis Allemands n'étaient pas venus pour fêter la Saint Vincent à Chémery ! Ils sont venus à 9 cette année et nous avons passé un agréable week-end ensemble.



Dates des dernières décisions de conseil :

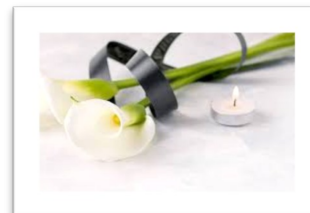
- 15 décembre 2025
- 09 février 2026

Les résolutions de conseil communautaire sont disponibles

- sur le site Internet
<https://www.val2c.fr/lintercommunalite/decisions-du-conseil/>
- À consulter en mairie

DÉCÈS :

Yves PAUMIER décédé le 03 mars 2026
Sincères condoléances à toute la famille



CHÉM'INFOS N°23

Pour la bonne organisation de l'édition du bulletin municipal, nous vous rappelons que vous devez nous envoyer les articles à insérer dans le prochain bulletin **pour le 23 mai 2026**, date butoir, pour une parution à partir du 29 juin 2026. Après cette date, les articles ne seront pas publiés.

COURSE CYCLISTE DU LUNDI DE PÂQUES

La 102^{ème} édition du Grand Prix de Chémery aura lieu

le lundi 6 avril 2026
Départ à partir de 11h30,
au hangar communal (rue du Rossignol),
direction Méhers.



Le circuit reste inchangé avec un parcours de 5.9 km effectué 17 fois soit 100 km.

Cette course est inscrite au calendrier de la Fédération Française de Cyclisme, organisée par le Vélo Club Controis. C'est une course de catégorie Open 2-3 Access :

- ⇒ Premier départ à 11h30 : U15
- ⇒ Second départ à 11h32 : U17
- ⇒ Dernier départ à 14h30 : autres catégories

Pour des raisons de sécurité, nous rappelons à tous les habitants se situant sur le circuit de la course, d'éviter de sortir leurs véhicules de 11h00 à 17h30 et d'être extrêmement prudents.

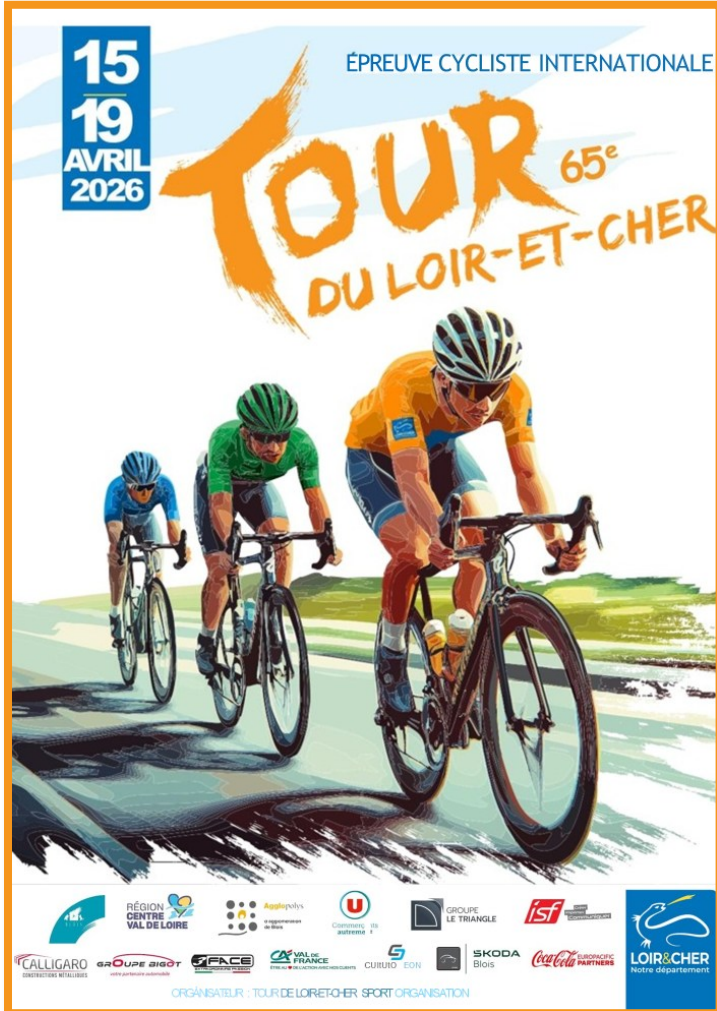
Nous vous invitons à prendre toutes les précautions utiles pour éviter tout accident et anticiper, dans la mesure du possible, vos déplacements. Nous vous prions également d'aviser vos éventuels visiteurs de ces informations.

Nous vous remercions pour votre compréhension et votre collaboration, et espérons que vous apprécierez cette manifestation sportive.

Le Comité des fêtes tiendra la buvette et proposera des sandwiches.

Venez nombreux encourager les coureurs.





Communauté de communes VAL DE CHER CONTROIS Territoire de progrès

65^{ème} TOUR DE LOIR-ET-CHER
2^{ème} Étape Jeudi 16 avril 2026
CHÉMERY – SAINT-GEORGES-SUR-CHER
Trophée Communauté de Communes
VAL-DE-CHER CONTROIS

Organisé par l'association Tour du Loir-et-Cher Sport Organisation et affilié à la Fédération française de cyclisme, l'événement aura lieu du 15 au 19 avril 2026. Les cyclistes parcourront près de 800 kilomètres sur 5 jours.

Cette année, Chémery accueillera le départ de la 2^{ème} étape, donné derrière l'église vers 11h45. Les cyclistes relieront alors Chémery à Saint-Georges-sur-Cher sur un parcours exigeant de 192,5 kilomètres.

Cette étape se fera sur tout le territoire de la communauté de communes Val de Cher Controis.

Programme :

- 8h : installation du Tour et des associations locales.
- 10h30 : présentation sur le Car podium des équipes
- 11h45 : départ fictif de la place de l'église

C'est l'occasion de dialoguer avec les coureurs et de les encourager. Nous vous attendons nombreux.

Pour des raisons de sécurité, nous rappelons à tous les habitants se situant sur le circuit de la course, d'éviter de sortir leurs véhicules de 7h00 à 13h00 et d'être extrêmement prudents.

Nous vous invitons à prendre toutes les précautions utiles pour éviter tout accident et anticiper, dans la mesure du possible, vos déplacements. Nous vous prions également d'aviser vos éventuels visiteurs de ces informations.



VIDE-GRENIER

Organisé par le
Comité des Fêtes de Chémery

Chémery (41700) – Stade

Dimanche 12 Avril

— De 8h à 18h —

Accueil des exposants dès 6h

Tarifs exposants :

- 4 € les 2 mètres (emplacements par multiples de 2 m)
- 1 voiture : minimum 6 mètres
- 1 voiture + remorque ou utilitaire : minimum 8 mètres

 Sans réservation



Renseignements : 06 32 61 82 63



comitedesfeteschemery@orange.fr

• **Buvette et restauration** •

CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE DU 8 MAI 1945

CHÉMERY

**Commémoration
De la Victoire du
8 MAI
1945**

VENDREDI
8
MAI
2026

Rendez-vous à 9h30

Place Jean Moulin

**9h45 : Défilé jusqu'au
Monument aux Morts**

Allocution

Dépôt de gerbe

Défilé jusqu'à la salle des fêtes

Vin d'honneur

SAPEURS-POMPIERS / CENTRE D'INTERVENTION DE CHÉMERY



Éric NICOLET, chef de Centre,
Élodie MINGOT Présidente de l'Amicale,
Et l'ensemble des Sapeurs-Pompiers actifs et anciens
de CHÉMERY,

Ont le plaisir de vous inviter à assister au

**Tournoi de Foot départemental des Pompiers
Au stade de Chémery le vendredi 1^{er} mai 2026**

*« Commenté et animé par le car podium du Conseil
Départemental »*

Des équipes de tout le département sont attendues !

Café et buvette toute la journée !

Programme de la journée :

8h : Accueil des équipes
8h30/12h30 : matches de poule
12h30/14h repas : frites, grillades...
14h/17h : phases finales
18h : Remise des coupes, suivie du verre de l'amitié

Venez nombreux encourager votre équipe préférée !



Association
culturelle
la fontaine

Concert au Château de

CHÉMERY

Samedi 9 mai 2026

20h30

CHOEUR DE ROCKERS



LE RETOUR !

(2^{ème} édition)

Nouveaux titres
Rocks mythiques
Anglais et Français
Un spectacle vibrant,
Ouvert à tous
Ambiance top rock,
Energie garantie !

Concert
Chorale
Rock

Entrée: 8€,
moins de 12 ans Gratuit.
(règlement en espèces)
Contact/réservation
06 83 44 25 39

Rue du Château
41700 Chémery



Fête de la
MUSIQUE
21 JUIN



LA SOCIÉTÉ MUSICALE

Fête de la musique



Le samedi 27 juin 2026

A partir de 18 h

A la maison d'Odette

Ensuite salle des fêtes (rue nationale)

Un vin d'honneur sera donné place de la salle des fêtes, suivi d'un repas

Réervations avant le 12 juin au :

- 02.54.71.78.06 (Benoit Ribault)
- 02.54.71.80.37 (Alain Ribault)
- 06.01.84.00.58 (Jean-Marie Garnier)

Venez nombreux nous rejoindre et participer à l'ambiance musicale





Janvier 2026

Lettre d'information Projet photovoltaïque de Val de Cher Controis

L'essentiel



Localisation du projet

Le projet photovoltaïque de Val de Cher Controis est situé sur des friches et des terrains à faible potentiel agricole le long de l'autoroute A85 et de la départementale D956, sur les communes de Méhers, Châtillon-sur-Cher et Chémery.

Après deux ans d'études environnementales et de dialogue avec le territoire, les demandes de permis de construire ont été déposées en décembre 2020. Suite à une enquête publique en juin 2023, le préfet a délivré les autorisations en octobre de la même année.

À ce jour, toutes les autorisations nécessaires au lancement du chantier ont été obtenues. Cependant, des travaux de renforcement du réseau électrique par les gestionnaires de réseaux sont nécessaires pour permettre le raccordement du projet, repoussant ainsi la mise en service de la centrale photovoltaïque à 2029-2030.

LE FUTUR PARC SOLAIRE EN CHIFFRES



34,1 MWc
de puissance installée envisagée



44,9 GWh/an
production électrique de la centrale
Equival à la consommation
électrique annuelle de
20 079 personnes



44 894 tonnes de CO²
évitées sur la durée de vie de la centrale

UN PROJET AMBITIEUX

QUI RÉPOND AUX OBJECTIFS DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES VAL DE CHER-CONTROIS



Planification des énergies renouvelables

Atteindre 40% d'énergie renouvelable
dans la consommation finale
d'électricité de la communauté de
communes d'ici 2030



Réduire de **65%** les émissions de
gaz à effet de serre d'ici 2050
par rapport au niveau de 2015

LA PROBLEMATIQUE DE RACCORDEMENT ELECTRIQUE

On parle de raccordement pour désigner l'action de relier par câbles la centrale photovoltaïque au réseau électrique. L'électricité produite arrive ainsi à un poste source et peut être distribuée sur le réseau.

Pour répondre à la demande croissante de raccordement électrique d'actifs de production d'électricité, les gestionnaires de réseaux doivent réaliser d'importants travaux de renforcement du réseau. Dans l'attente de ces travaux, une limitation d'injection peut être imposée, c'est-à-dire que l'ensemble de l'électricité produite par une centrale photovoltaïque, par exemple, ne peut pas être injectée sur le poste source et donc sur le réseau.

C'est ce à quoi nous sommes confrontés. En effet, après l'obtention des permis de construire, une demande de proposition technique et financière pour le raccordement du projet (PTF) a été soumise aux gestionnaires de réseaux.

Le poste source identifié pour le raccordement est situé à 8 km, mais sa capacité actuelle n'est pas suffisante pour accueillir l'ensemble de la production du parc solaire. Le chantier sera donc lancé d'ici 2028-2029, afin que la mise en service du parc coïncide avec la levée des limitations d'injection. Les travaux devraient durer environ 12 à 18 mois.

Le calendrier du projet



Qu'est ce qu'un poste source ?

Un poste source permet de relier un site de production d'électricité, comme une centrale photovoltaïque, au réseau de transport d'électricité opéré par RTE. L'électricité circule ensuite jusqu'aux réseaux de distribution à tension plus faible, opérés par Enedis, puis jusqu'aux points de consommation comme les habitations ou les commerces.



Le mot du chef de projet

En revalorisant des friches et des terrains à faible potentiel agricole, ce projet contribue à l'atteinte des objectifs de transition énergétique du territoire en permettant la production d'une électricité décarbonée.

Je reste en contact avec les représentants de la Communauté de Communes et des communes de Méhers, Châtillon-sur-Cher et Chémery quant à l'évolution du calendrier du projet.

Je vous tiendrai informé par la diffusion d'une nouvelle lettre d'information dès que les dates de lancement du chantier et de mise en service de la centrale photovoltaïque seront connues précisément.

Une question ?

Je suis à votre disposition pour en parler !



Alexis LAURENT
alexis.laurent@edf-re.fr
06 46 37 82 70



CANCER DU COL DE L'UTÉRUS

Le Papillomavirus Humain (HPV)

Les papillomavirus humains (HPV) sont des virus très fréquents, transmis lors des rapports sexuels, même sans pénétration ; le préservatif n'en protège pas totalement. Environ 80% des personnes y sont exposées au cours de leur vie.

Dans 9 cas sur 10, l'infection disparaît spontanément, mais lorsqu'elle persiste, elle peut provoquer des lésions précancéreuses pouvant évoluer, après plusieurs années, vers un cancer, notamment du col de l'utérus mais aussi d'autres localisations (anus, vagin, gorge, pénis...).

Si aucun traitement n'élimine le virus, la vaccination permet de prévenir l'infection et le dépistage du cancer du col de l'utérus permet de détecter et traiter près de 32 000 lésions précancéreuses chaque année.

Pour en savoir plus →



LE SAVIEZ-VOUS ?

Entre 25 et 65 ans, vous pouvez réaliser votre test de dépistage auprès d'un professionnel de santé (médecin, gynécologue, **sage-femme**).

Ce dépistage peut aussi être effectué directement en laboratoire de biologie médicale, sur simple présentation de l'invitation de l'Assurance Maladie



Pour réaliser votre dépistage, vous pouvez prendre rendez-vous directement avec une **sage-femme**.

Centre Régional de Coordination des
Dépistages des Cancers (CRCDC)
2 boulevard Tonnellé
37044 TOURS Cedex 9

Secrétariat : 02.47.47.98.94
col.cvl@depistage-cancer.fr

La vaccination contre les Papillomavirus Humain



La vaccination contre les HPV est recommandée chez les filles et les garçons dès l'âge de 11 ans et jusqu'à 14 ans avec un rattrapage possible jusqu'à 26 ans*.

Pourquoi vacciner dès 11 ans ?

- ➔ Meilleure réponse vaccinale
- ➔ 2 doses nécessaires (au lieu de 3 si la vaccination est débutée à 15 ans)
- ➔ La vaccination peut être administrée avec le rappel de DTP également recommandé à 11 ans.

**Depuis le 12 décembre 2025, le remboursement de la vaccination contre les HPV est possible jusqu'à 26 ans pour les hommes et les femmes.*

Le dépistage du cancer du col de l'utérus



Le dépistage repose sur un simple prélèvement au niveau du col de l'utérus appelé «frottis».

- ➔ Pour les femmes de 25 à 29 ans : un dépistage à 25, 26 et 29 ans, afin de repérer des cellules anormales.
- ➔ Pour les femmes de 30 à 65 ans : un dépistage 3 ans après le dernier frottis normal puis tous les 5 ans, pour détecter la présence du virus.

Plus d'information sur notre site Internet : [www.depistage-cancer.fr / rubrique dépistage du cancer du col de l'utérus](http://www.depistage-cancer.fr/rubrique/depistage-du-cancer-du-col-de-l-uterus)
ou sur notre page Facebook : [@Depistagedescancers.CVL](https://www.facebook.com/Depistagedescancers.CVL)



L'organisation de ma JDC, maintenant c'est en ligne !



Après la suspension du service national obligatoire en 1997, la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) a été instaurée, devenant en 2011 la Journée défense et citoyenneté (JDC), obligatoire pour tous les jeunes Françaises et Français âgés de 16 à 25 ans.

Aujourd'hui, la JDC se transforme. Plus ludique, plus dynamique et plus immersive, elle propose une véritable expérience Défense où le jeune n'est plus spectateur de sa journée, mais acteur.

Plusieurs mois après s'être fait recenser en mairie, les jeunes Françaises et Français sont convoqués pour effectuer leur JDC. A l'issue de cette journée, qui doit avoir été accomplie avant l'âge de 25 ans, le jeune se voit délivrer son certificat individuel de participation ; obligatoire pour s'inscrire à certains examens ou concours d'Etat tels que le baccalauréat, le permis de conduire, ou encore les concours de la fonction publique.

La JDC : 7 heures / 7 temps forts

Durant 7 heures, ce nouveau format de la JDC offre une immersion dans l'univers de la défense tout en mettant l'accent sur le renforcement de la volonté de défense de la Nation et le partage des valeurs citoyennes.

Cette journée est une opportunité unique de découvrir le monde et les vertus militaires, de s'identifier aux femmes et aux hommes qui défendent la Nation et de se projeter dans la très grande diversité des métiers offerts par les Armées et la Gendarmerie.

La journée s'articule autour de 7 temps forts :

1. Cérémonie des couleurs, Marseillaise et lecture de la charte des droits et des devoirs du citoyen ;
2. Tir sportif laser : discipline sportive accessible à tous, exigeant rigueur et précision, dans un cadre sécurisé et parfaitement contrôlé ;
3. Tests et démarches administratives : incontournable pour valider le parcours des appelés, permet également de mesurer l'engagement et de découvrir les talents ;
4. Jeu de rôle STRAT&J : pour développer de manière ludique et immersive la capacité d'analyse, le sens de l'anticipation et la compréhension du rôle des armées dans la défense de la

Nation dans ses dimensions civiles et militaires ;

5. Repas en ration militaire : expérience concrète de la vie militaire et véritable moment de cohésion et de partage. Les jeunes sont sensibilisés à l'optimisation des ressources alimentaires, l'importance d'une alimentation équilibrée, la gestion écoresponsable des déchets ainsi qu'à la lutte contre le gaspillage ;

6. Forum des métiers et immersion dans la réalité virtuelle : permet de rencontrer les militaires et de découvrir les opportunités de carrière dans la Défense. Des casques de réalité virtuelle permettent de se projeter dans des situations d'entraînement et d'opérations ;

Au revoir républicain : moment solennel de clôture, cette cérémonie rappelle l'importance du respect physique entre les personnes et de l'engagement citoyen. Chaque jeune se voit remettre le Bleuet de France, témoin tangible et inspirant du lien qui unit toutes les générations dans la défense du pays.

DEFENSE +

L'application DEFENSE+, disponible depuis IOS et Android, accompagnera la généralisation de la JDC NG dès le mois de septembre 2025. L'application permettra aux jeunes Françaises et Français de préparer, de réaliser et de suivre les différentes étapes de leur parcours, depuis le recensement citoyen obligatoire jusqu'aux différentes formes d'engagement au sein de la communauté de Défense.

Parmi ses nombreuses fonctionnalités, cette application permet aux jeunes appelés de suivre la gestion et le déroulement de leur JDC, de découvrir les Armées à travers des vidéos et des contenus informatifs, ou encore de consulter des offres de stages, d'alternance et les différentes formes d'engagement.

DEFENSE + sera le vecteur et l'interface numérique permettant à chaque jeune de créer et développer son Passeport Défense.

QUAND UNE QUESTION LOGEMENT OU ÉNERGIE SE POSE, L'ADIL 41 ESPACE CONSEIL FRANCE RÉNOV' S'IMPOSE !



NOS PERMANENCES

LE CONTROIS EN SOLOGNE

Conseil juridique

Le 4ème jeudi du mois de 9h30 à 12h30
France Services

SAINT AIGNAN SUR CHER

Conseil juridique

Le 1er mercredi du mois de 14h à 16h15

Conseil en énergie

Tous les 3 mois le 1er mercredi de 14h à 16h15
(planning à consulter sur www.adil41.rg)

France Services

MONTRICHARD VAL DE CHER

Conseil juridique

Le 3ème jeudi du mois de 9h30 à 12h15
Espace France Services

SELLES SUR CHER

Conseil juridique

Le 1er mercredi du mois de 9h30 à 12h15

Conseil en énergie

Tous les 3 mois le 1er mercredi de 9h30 à 12h15
(planning à consulter sur www.adil41.rg)

France Services

Liste de toutes nos permanences : www.adil41.org

PERMANENCE SUR RENDEZ-VOUS

02 54 42 10 00

NOS MISSIONS

Le juriste vous conseille sur toute question juridique, financière ou fiscale liée :

aux travaux d'adaptation et de maintien à domicile et sur la lutte contre l'habitat indigne (non-décence, insalubrité, etc.)

Le conseiller en énergie vous renseigne sur l'énergie dans le logement

conseils techniques sur la rénovation énergétique, les aides financières, les éco-gestes, etc.



Conseils
neutres et gratuits



CONSEILS SUR LA RÉNOVATION

02 54 79 77 44



VAL DE CHER
CONTROIS
Territoire de progrès



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité




ETES-VOUS PRÊT À GÉRER UNE SITUATION DE CRISE ?

En cas de panne de courant prolongée, d'inondation soudaine ou de catastrophe de grande ampleur, tout s'arrête. Il devient impossible de s'éclairer, manger, se chauffer ou se tenir au courant de l'actualité. Face à cela, **une seule solution : la préparation.**



Nos kits sont des **solutions complètes** pour une personne seule ou pour toute la famille. Conçus pour maintenir un niveau de confort pendant 72h minimum.



Commandez
sur 

abriteo.fr

Abriteo c'est aussi un ACCOMPAGNEMENT GRATUIT

Êtes-vous du genre à paniquer en cas d'urgence ? Difficile de le savoir avant de l'avoir vécu ! Mais on peut mettre toutes les chances de son côté en se préparant.



Scannez-moi pour
retrouver tous les
conseils sur la
préparation

1 Consultez la partie "**Conseils**" du site abriteo.fr

2 Découvrez nos **guides gratuits** pour vous préparer

3 Téléchargez votre **plan d'urgence familial**

4 Recevez les **alertes** grâce à la newsletter

Pour des conseils pratiques en images et vidéos
Suivez-nous sur les réseaux sociaux



 Abriteo  Abriteo.fr

Ne pas jeter sur la voie publique



LION'S MANE - CRINIÈRE DE LION

Si vous souhaitez obtenir les gélules, poudres et gummies, me contacter.

Fiche technique & médicinale

NOM BOTANIQUE : *Hericium erinaceus*

FAMILLE : *Hericiaceae*

ORIGINE & HISTOIRE :

Originaire d'Asie, d'Europe et d'Amérique du Nord.

- Ce champignon pousse principalement sur les troncs de feuillus comme le hêtre ou le chêne.
- Il est utilisé depuis des siècles dans la médecine traditionnelle chinoise et japonaise.
- Les moines bouddhistes le consommaient pour soutenir la concentration et la clarté mentale.
- Aujourd'hui, il est étudié pour ses composés actifs appelés héricénones et érinacines, impliqués dans la santé du système nerveux.

PROPRIÉTÉS MÉDICINALES :

- Neuroprotecteur
- Soutien de la mémoire et de la concentration
- Régénération des cellules nerveuses
- Anti-inflammatoire
- Soutien du microbiote intestinal
- Protection de la muqueuse digestive
- Antioxydant
- Soutien du système immunitaire



INDICATIONS PHARMACOLOGIQUES / NATUROPATHIQUES :

- Fatigue mentale
- Troubles de la mémoire et de la concentration
- Stress chronique
- Soutien du système nerveux
- Troubles digestifs et microbiote perturbé
- Inflammations digestives
- Soutien de l'immunité
- Prévention du vieillissement cellulaire



FORMES D'EMPLOI :

- Poudre de champignon : 1 à 2 cuillères à café par jour
- Extrait concentré (gélules ou liquide)
- Infusion ou décoction
- Complément alimentaire standardisé

PRÉCAUTIONS :

- Déconseillé aux personnes allergiques aux champignons.
- Demander un avis médical en cas de grossesse, allaitement ou traitement médical.

PRODUIT DISTRIBUÉ PAR Mme LEFORT Cyndia au CABINET MÉDICALE

PAR LEFORT Cyndia naturothérapeute et micronutritioniste de CHÉMERY

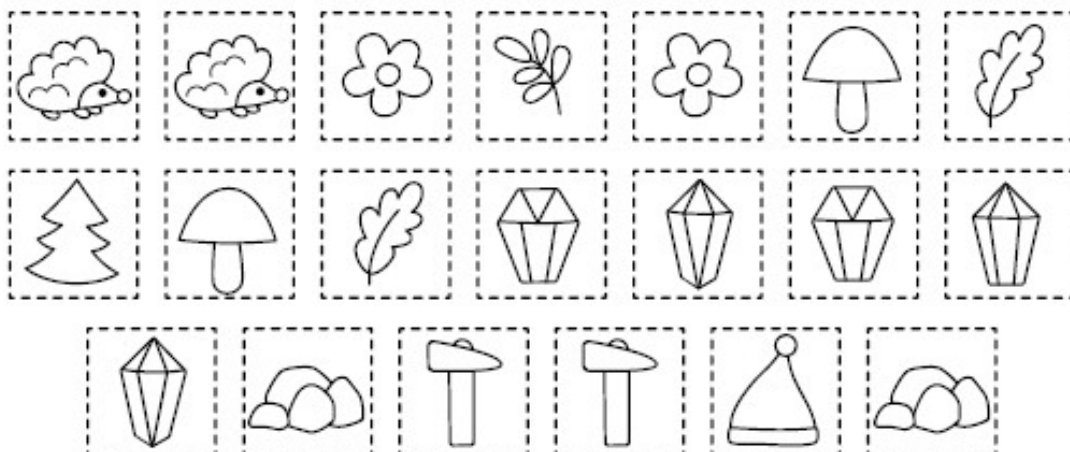
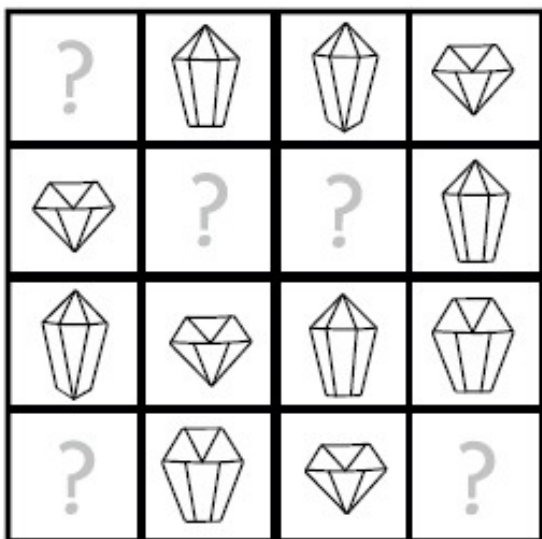
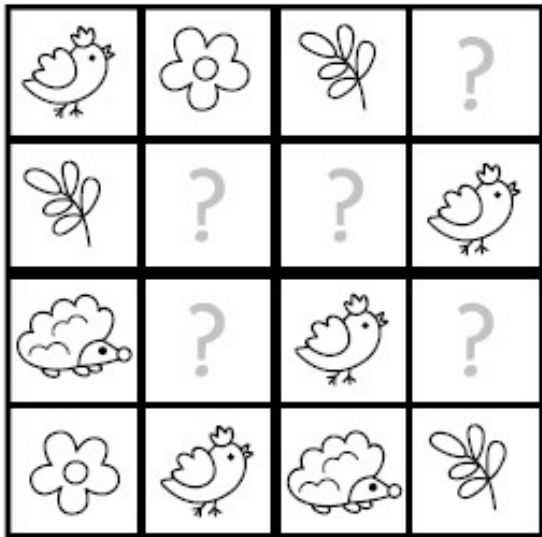
Prenez rendez-vous sur <https://www.medoucine.com/consultation/chemery/cyndia-leforU19418>

MOMENT DE DÉTENTE

SUDOKU

Découpe les petites cartes en bas de la page et colle-les au bon endroit dans les grilles.

Dans chaque ligne, chaque colonne et chaque région, une même image ne doit apparaître qu'une seule fois.



EFFLEURÉE PETIT VILLAGE	ABANDONNÉE FRUIT ROUGE	LEQUEL CONSTERNÉS	PESANT	PROTÈGE LE MAJEUR FONTE DES NEIGES	DÉSINTÉRESSÉ REÇOIT LES BULLETINS	
			ARÔME ROTI DE VEAU			
GROSSIER COUVRE-CHEF					DIEU SOLAIRE	
			TRÈS PRESSÉ DÉBRILLÉ			
RÉCITAL AMOUREUX COUTUMES					DUPÉ CONDIMENT	
	BEAUCOUP NATURISTE			DONNE LE TON AUTRUCHE	ÉTAT AMÉRICAIN	
VITALITÉ DIVERTISSEMENT					FAC DE TECHNO NIVELA	
		ARTICLE ÉTRANGER ÉGRATIGNE		POUR FAIRE LA BIÈRE JEUNE FILLE VERTUEUSE		PARTIE DE TENNIS
ÉLÉGANT	CONVOITER INDIEN ET RELIGIEUX				BONNE CARTE CALEPIN	
		PEINTURE À L'EAU COUSIN DU LOIR				
SÉPARÉS DU RESTE REPAIRE				POSSESSIF GENDARME DE LA TÉLÉ	MONNAIE COURANTE	
			DRÔLE D'OISEAU			BOISSON
BAISSES DE NIVEAU BAS DE GAMME					À L'ÉTAT NATUREL CONDITION	
	INTERJEC- TION		ENNUIERA			
CANAL DU PIFI				DE MÊME		

SOLUTIONS CHÉM'INFOS N°21

Mots codés

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
A	V	L	N	C	H	E	M	O	T	G	U	S
14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
R	I	X	F	B	Y	J	Z	D	P			